



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet de budget 2006 : 54 millions de déficit, conformément à la planification financière

Le Conseil d'Etat a adopté son projet de budget pour 2006. Avec un déficit de 54 millions, le plus bas depuis 15 ans, ce projet respecte les cibles de la planification financière. Il représente une étape décisive vers le retour à l'équilibre, prévu pour 2007. Il confirme la maîtrise des charges, qui sont pratiquement égales à celles de 2005, et fait apparaître pour la première fois une réduction des effectifs de l'administration cantonale.

Le total des revenus prévus pour 2006 est pratiquement égal aux revenus inscrits au budget 2005 : 6,29 milliards, soit une croissance nominale de 0,9 %. Les charges sont également stables : 6,35 milliards, soit une croissance nominale de 0,4 %, inférieure aux prévisions du PIB (+1,7 %) et de l'inflation (+1,1 %). Le déficit porté à ce projet de budget s'élève à 54 millions de francs. Ce déficit est proche de la planification financière, qui prévoyait 47 millions. Il est inférieur au déficit 2005, budgétisé à 85 millions. C'est le plus bas depuis 15 ans.

La maîtrise des charges est le fruit d'un effort constant, depuis trois ans, du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale. L'augmentation des charges salariales est contenue par la convention salariale signée en 2004 avec la Fédération des sociétés de fonctionnaires. L'augmentation des dépenses dans les secteurs de la santé et de la formation est limitée, grâce au système des enveloppes budgétaires, à 0,25 %. Enfin, les économies découlant de la démarche DEFI, publiées en juillet dernier (60 millions) sont intégrées en totalité dans le projet de budget 2006.

Par rapport à la planification financière, le montant des dépenses sociales a dû être réévalué de près de 100 millions, ce qui reflète la précarisation croissante d'une partie de la population. Cette augmentation des charges est partiellement compensée par la réduction de la dette de l'Etat et le maintien à un niveau exceptionnellement bas des taux d'intérêt.

Quant à la participation des communes à l'assainissement financier du Canton, elle a été limitée pour 2006 à 28 millions, alors que la planification financière en prévoyait 50. Le Conseil d'Etat propose qu'elle se concrétise d'une part par le passage de 30 à 50 % de la participation des communes aux coûts d'exploitation des transports publics régionaux, d'autre part par une réduction à 3/12 de la rétrocession du produit de l'impôt immobilier, actuellement de 5/12. Ces mesures sont prévues pour deux ans, la contribution des communes devant être recalculée pour 2008 en fonction des effets de la nouvelle péréquation financière fédérale (RPT).

Le Conseil d'Etat considère son projet de budget pour 2006 comme une étape vers l'équilibre des finances cantonales, qui doit se réaliser, selon le programme de législature, en 2007. Il indique que les efforts de réduction des dépenses devront être poursuivis en vue de l'année 2007, notamment à travers la démarche DEFI. Il confirme son intention de mener cette démarche à son terme, convaincu que toute spéculation sur une augmentation du rendement de l'impôt serait irresponsable étant donné l'instabilité de la conjoncture et la volatilité des marchés financiers.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 septembre 2005

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFIN, Pascal Broulis, chef du Département des finances, 021 316 20 01

TÉLÉCHARGEMENTS

[Budget 2006 présentation dossier de presse](#)

[Budget 2006 Annexes](#)

[Lettre-Communes vaudoises-sept05](#)

[Budget 2006 présentation dossier de presse](#)

[Budget 2006 Annexes](#)

[Lettre-Communes vaudoises-sept05](#)